

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 035-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.56

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Kohli (Bern, PBD)
Köpfli (Bern, pvl)
Arn (Muri b. Bern, PLR)
Ammann (Bern, LG)

Cosignataires : 19

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Permettre l'installation du bar éphémère Peter Flamingo sur la « Einsteinterrasse »

Le Conseil-exécutif est chargé de procéder aux aménagements nécessaires pour qu'un bar éphémère de type « pop-up », de la nature et de la taille du Peter Flamingo, puisse être exploité dès l'été 2020 sur l'Einsteinstrasse, en ville de Berne.

Développement :

Durant les périodes estivales 2017 et 2018, la ville de Berne a lancé le projet-pilote « Peter Flamingo » en collaboration avec des exploitants privés pour animer l'Einsteinterrasse, à la Grosse Schanze et, ainsi, résoudre le problème de sécurité publique (agressions sexuelles, violence, etc.) que présentait ce lieu. La diversité culturelle des activités proposées (concerts, projections en plein-air, sport et gastronomie) et la population variée que les événements organisés ont brassée ont eu un impact positif sur la sécurité : la police cantonale de Berne n'a pratiquement pas répertorié d'interventions à la Grosse Schanze. Le lieu est plus sûr, et les personnes sont suffisamment en confiance pour se promener seules le soir sur cette place.

En octobre 2018, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a néanmoins conclu, en sa qualité de propriétaire foncier, que l'Einsteinterrasse ne pouvait plus se prêter à la poursuite du projet pour des raisons statiques de deux ordres : d'une part, la charge portante ne serait pas suffisante pour l'exploitation de la terrasse ; d'autre part, les canaux de drainage et les dalles du bâtiment seraient endommagés. Ces arguments se fondent soi-disant sur une « étude de faisabilité d'une utilisation secondaire » de Hartenbach & Wenger datant d'octobre 2018. En réalité, cette étude de faisabilité dit : « Les reconversions de l'espace en bar durant les périodes estivales 2017 et 2018 (Peter Flamingo) ont montré que la limitation de la charge utile de 500 kg/m² ne pose fondamentalement aucun problème. [traduction] » Même les dommages que présente le revêtement ont été imputés à tort à Peter Flamingo, comme

en témoigne le procès-verbal de réception de l'Inspection de police de la ville de Berne. Au vu de ce qui précède, l'argumentaire de l'OIC, sur lequel se fonde le refus de renouveler l'autorisation du bar éphémère Peter Flamingo, est incompréhensible.

Par sa présence, le Peter Flamingo contribue à la qualité de vie et à la sécurité de Berne. En outre, il dote la ville d'un périmètre supplémentaire précieux pour l'organisation d'événements et offre à la population de tout le canton un espace non marchand et sûr, ouvert aux personnes de tous âges. En sa qualité de copropriétaire, le canton de Berne a la responsabilité de veiller à la sécurité et à la qualité de vie à la Grosse Schanze. C'est pourquoi le Conseil-exécutif doit réexaminer le rapport rendu par Hartenbach & Wenger, puis laisser l'Einsteinterrasse à la disposition du bar éphémère Peter Flamingo dès l'été 2020.

Motivation de l'urgence : Pour une ouverture du bar éphémère Peter Flamingo à l'été 2020, les conditions nécessaires doivent immédiatement être remplies.

Destinataires

– Grand Conseil